



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 33094

Texte de la question

M. Éric Ciotti attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les inquiétudes des enseignants et des parents d'élèves concernant l'enseignement des sciences et vie de la terre dans le cadre de la réforme de la classe de seconde. Il semblerait que, dans le cadre de cette réforme, les sciences et vie de la terre deviennent une discipline facultative. Or cette discipline est au coeur des enjeux environnementaux, de la santé, de la gestion des ressources énergétiques et alimentaires et représente un potentiel d'emploi important. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer si cette discipline sera maintenue dans les enseignements fondamentaux.

Texte de la réponse

Le 21 octobre 2008, le ministre de l'éducation nationale a présenté la nouvelle organisation des enseignements de la classe de seconde qui comportera trois grands ensembles : des enseignements généraux de tronc commun, sur une durée totale de 21 heures : le français, les mathématiques, deux langues vivantes obligatoires, l'histoire-géographie, les sciences expérimentales et l'éducation physique et sportive ; six heures d'enseignements complémentaires proposés sous forme de modules à choisir parmi les domaines suivants : humanités, sciences, sciences de la société et technologies ; un accompagnement personnalisé de trois heures hebdomadaires. Les sciences expérimentales qui concernent aussi bien la physique-chimie que les sciences de la vie et de la terre, restent donc un enseignement obligatoire en classe de seconde. Elles peuvent également être choisies par les élèves dans le cadre des enseignements complémentaires.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33094

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 2008, page 8943

Réponse publiée le : 2 décembre 2008, page 10475